

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Date de publication : 05/11/2025

Le directeur général de l'Agence Française de Développement ;
Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles R. 515-6 et 515-16 ;
Vu le décret n° 2010-1035 du 1er septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains des établissements publics de l'Etat, notamment l'article 6 ;
Vu la lettre interministérielle du 12 septembre 2025, désignant le Directeur général par intérim de l'Agence Française de Développement à partir du 2 octobre 2025 ;

DÉCIDE :

Délégation est donnée à Monsieur Bokar CHERIF, Directeur exécutif de la Direction Exécutive Financière, à l'effet de signer, à dater du 28 mars 2022, au nom du Directeur général, l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions de la Direction Exécutive Financière visées au recueil des attributions et d'organisation des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bokar CHERIF, Directeur exécutif de la Direction Exécutive Financière, délégation est donnée à Madame Raouia BELHAJ, Directrice du Département Réglementaire Comptabilité Consolidation, Madame Virginie COSTE-CHAREYRE, Directrice du Département Gestion Financière des Concours, Monsieur Frédéric LE GRAND, Directeur du Département Pilotage Financier et Budgétaire ou Madame Pauline BAUMGARTNER, Directrice Adjointe du Département Pilotage Financier et Budgétaire, pour signer l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions de la Direction Exécutive Financière visées au recueil des attributions et d'organisation des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 22 octobre 2025
En deux exemplaires originaux

Le Directeur général
Rémy RIOUX